



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Casernes, camps et terrains : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 58149

### Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre de la défense sur la suppression envisagée de la caserne Saint-Jean-d'Angely à Nice. L'affectation de cet espace à d'autres fins entamerait substantiellement la présence militaire dans le département des Alpes-Maritimes alors que le pôle d'instabilité constitué autour de la mer Méditerranée semble lui conférer une situation géographique de première importance. Cette mesure serait d'autant plus préoccupante que depuis dix ans plus de dix aliénations d'infrastructures ou disparitions d'organismes militaires sont intervenus sur le domaine militaire nicois. Une telle mesure priverait enfin de lieux de réunions fonctionnels de nombreuses associations d'anciens combattants et d'anciens militaires qui militent activement en faveur de l'esprit civique. Dans cette perspective, et au regard de ces considérants, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend maintenir en l'état cette infrastructure essentielle.

### Texte de la réponse

Reponse. - La caserne Saint-Jean-d'Angely, implantée à Nice, est actuellement occupée par le centre mobilisateur no 99, la délégation militaire départementale, le centre d'instruction pré militaire et divers organismes de garnison. Il n'est donc pas actuellement envisagé d'aliéner cette emprise qui est nécessaire aux armées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Estrosi Christian](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58149

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 1992, page 2274